

DÉLIBÉRATION CM-2020-043

COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019

SÉANCE DU 22 JUIN 2020

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussouys, M. Valentin, Mme Lucas, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Cognac-Rouat, M. Mouty, Adjoints, M. Andrade Dos Santos, Mme Borias, M. Buisseret, M. Chardon, Mme Dabrowski, M. Dahiei, M. Ferrand, Mme de Freitas, Mme Gaultier, Mme Karam, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. de Saint-Romain, Mme Sanches Mateus, Mme Souchet, Mme Zanotti, Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaiient donné pouvoir : Néant

Était absent non représenté : Néant

DÉLIBÉRATION CM-2020-043
SÉANCE DU 22 JUIN 2020

**COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE
2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés; les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le compte administratif 2019,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

Sur proposition de Monsieur THIÉMONGE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 33 voix exprimées, 31 pour et 2 abstentions (M. Drougard et Mme Bernard)

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse